

BNL KARTING SERIES

ROUND 2

RÈGLEMENT PARTICULIER



MARIEMBOURG
02-04/07/2021

1. Organisation & Information Spécifique concernant l'Epreuve

1.1 Organisation & ASN

Organisateur :

Limburg Karting
Damstraat 1
B-3600 GENK
Belgique
Tel.: +32-475-272589
Mail: info@bnlkartingseries.com
Web: www.bnlkartingseries.com

ASN :

Royal Automobile Club of Belgium
RACB Sport
Rue d'Arlon 53/3
B-1040 BRUXELLES
Belgique
Tel : +32-2-2870911
Mail: sport@racb.com
Web: www.racb.com

1.2 Date & Circuit

Nom de l'épreuve : BNL Karting Series – Round 2
Date : 02-04 juillet 2021
Circuit : Karting des Fagnes (BEL)

Circuit Karting des Fagnes
Route du Karting 13 – 5660 Mariembourg – Belgique
Tel : +32-60-312670

Cette épreuve sera disputée en conformité avec le Code Sportif International 2021 de la FIA et ses annexes, les bulletins officiels de la FIA et de la CIK-FIA, le Code Sportif National 2021 du RACB Sport, les Règlements Techniques de la CIK-FIA, le Règlement Sportif et Technique des BNL Karting Series 2021 et le présent Règlement Particulier.

Ce Règlement Particulier a été approuvé par le RACB Sport avec le numéro de VISA: K-M-BNL2-011 (17/06/2021).

2. Particularités Circuit

- Longueur : 1352m
- Sens de la Course : sens horaire
- Pole position : à droite



3. Meeting

- Timing : voir annexe
- Contrôle Technique : Parc-Ferme – Servicing Parc Area
- Contrôle des Licences : registration via le système EVA
- Briefing : briefing virtuel
- Panneau d’Affichage : panneau d’affichage virtuel
- Prix & Awards : Coupes pour le top 3 de chaque classe (top 5 Micro Max et Mini Max)

4. Officiels de l’Epreuve

• Commissaires Sportifs

- Wim COOLS (BEL) – président – lic. RACB 3481
- Ronald BARBIERE (BEL) – membre – lic. RACB 1954
- Alexandre MAGIS (BEL) – membre – lic. RACB 3206

• Directeur de Course

- Thomas LAINER (ALL) – lic. DMSB 1060602

• Directeur de Course adjoint

- Rick HUISKENS (NDL) – lic. KNAF 27735

• Race Control

- Wim VAN BURGH (NDL) – lic. KNAF 26754
- Tom VROEGINDEWEIJ (NDL) – lic. KNAF 30619

• Starter / Finisher

- Thomas LAINER (ALL) – lic. DMSB 1060602

• Commission Technique BNL Karting Series

- François LAUER (FRA) – lic. FFSA 67399
- Adrie VAN BURGH (NDL) – lic. KNAF 25691

• Commissaires Techniques RACB Sport

- Christian THONON (BEL) – responsable – lic. RACB 2579
- Nicole VANDENBROUCKE (BEL) – lic. RACB 3719
- Mickaël VANHOUTTE (BEL) – lic. RACB 4026
- Willy VANHOUTTE (BEL) – lic. RACB 3632

• Médecin

- Dr. GOOSSENS (BEL) – lic. RACB tbc

• Timing

- Cindy CREEMERS (BEL) – lic. RACB 3598
- Ger SCHROUFF (NDL) – lic. KNAF 33112

• Chronométrage/Classements

- Gert NIJS (BEL) – lic. RACB 2234

• Secrétariat

- Kristine SCHOEMANS (BEL) – lic. RACB 3823

• Relations Concurrents

- Dave RITZEN (NDL) – lic. RACB 4067

- **Info Unit**
 - Patsy PEETERS – lic. RACB 3837
- **Juges de Fait (conf. art. 11.16.3 ISC)**
 - Christian THONON (BEL) – lic. RACB 2579
 - Adri VAN BURGH (NDL) – lic. KNAF 25691
 - Wim VAN BURGH (NDL) – lic. KNAF 26754
- **Servicing Parc Area**
 - Peter VANDERHEYDEN (BEL) – responsable – lic. RACB 3400
 - Mathieu DONNÉ (BEL) – lic. RACB 2580
 - Ludo MIGALSKI (BEL) – lic. RACB 3860

5. Divers

Le paddock du circuit Karting Genk est ouvert pour l'installation à partir du jeudi 1er juillet 2021 à partir de 09h00, sous la responsabilité de Karting des Fagnes. Le paddock est ouvert du vendredi 2 juillet 2021 au dimanche 4 juillet 2021 de 07h30 à 19h00.

Chaque concurrent/pilote doit respecter le règlement du circuit.

Infractions au niveau milieu seront punies avec une amende de € 250,00. Cette amende doit être payée auprès de l'organisateur.

L'échauffement statique des moteurs est interdit selon art. 2.14.Q des *General Prescriptions of the International Karting Regulations*.

Les voitures privés, caravans et mobilhomes sont interdits dans le paddock.

Sur ordre des pompiers et pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'utiliser tout appareil risquant de provoquer le feu sur tout le terrain. Il est également interdit de cuisiner dans le paddock. Toutes les infrastructures de catering seront installées à l'extérieur du paddock, à un emplacement désigné par l'Organisateur. Chaque infrastructure devra être équipée du nombre d'extincteurs à poudre de 6 KG du type ABC équivalent au nombre de karts hébergés dans celle-ci. Chaque infrastructure pourra être contrôlée et en cas de non-respect des règles, le pilote, concurrent ou team concerné sera obligé de se mettre en conformité. Dans le cas contraire, le concurrent, pilote ou team sera convoqué par le Collège des Commissaires Sportifs.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte néerlandais fera foi.